

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARNIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 4 SEPTEMBRE 2012, À 20 H.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
TENUE PAR MADAME LOUISE LAVIGNE, MAIRESSE
Projet de règlement no 241-11, 243-95, 244-4
Débutant à 20 h et se terminant à 20 h 17**

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 7 août 2012
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Nomination – Maire suppléant
 - 5.2 Engagements de la Ville – Projet de construction de réseaux d'aqueduc, d'égout domestique et de prolongement de rue pour le secteur de la carrière
 - 5.3 Engagements de la Ville – Entretien du bassin de rétention
 - 5.4 Mandat notaire – Acte de ventes définitives
 - 5.5 Autorisation de signature – Entente relative à l'utilisation d'un camion autopompe-citerne
 - 5.6 Autorisation de signature – Acquisition du lot no 4 945 690
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois d'août 2012
 - 6.2 Transfert budgétaire
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
 - 7.1 Autorisation de dépenses annuelles – Contrat d'entretien du système de filtration membranaire
 - 7.2 Autorisation de dépenses supplémentaires – Mandat de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux
 - 7.3 Autorisation – Achat regroupé de produits chimiques pour le traitement de l'eau
- 8. URBANISME**
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
 - 10.1 AFEAS – Demande de décret – Journée contre l'intimidation
 - 10.2 Autorisation – Demande de subvention – Programme de soutien aux projets issus des communautés en matière de conciliation Travail-famille

10.3 Demande de prêt de salle – Table régionale des aînés de la Montérégie

11. ENVIRONNEMENT

11.1 Circulation nautique – Rivière Richelieu

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Inscription – Rencontre thématique – Loisir et Sport Montérégie

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Dépôt – Certificats de registre – Règlements nos 241-8 et 243-92

13.2 Avis de motion – Règlement no 447-E
Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que les travaux de remplacement de quatre ponceaux sur le cours d'eau Roy

13.3 Adoption – Règlement no 241-9
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des subdivisions cadastrales en lien avec un projet commercial dans la zone C38

13.4 Adoption – Règlement no 241-10
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des dimensions et des superficies de terrain en harmonie avec un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situés plus au nord

13.5 Adoption – Second projet de règlement no 241-11
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert

13.6 Adoption – Règlement no 243-94
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situés plus au nord

13.7 Adoption – Second projet de règlement no 243-95
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert

13.8 Adoption – Projet de règlement no 243-97
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la conservation d'espaces verts dans le contexte d'un projet de développement domiciliaire dans la partie centre de l'île aux Lièvres

13.9 Adoption – Règlement no 244-4
Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs non construits de l'île aux Lièvres et de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

- M^{me} Louise Lavigne, mairesse
- M^{mes} Elena Sanchez, conseillère
Louise Bisailon Marcil, conseillère
Marguerite Roussel, conseillère
Hélène Hayeur Car, conseillère
- MM. René Fournier, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier et Benoît Fortier, directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 20 h 17.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12-09-376

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 7 août 2012

12-09-377

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2012.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Nomination – Maire suppléant

12-09-378

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE désigner le conseiller Patrick Marquès à titre de maire suppléant pour la période du 16 septembre au 15 décembre 2012.

5.2 Engagements de la Ville – Projet de construction de réseaux d'aqueduc, d'égout domestique et de prolongement de rue pour le secteur de la carrière

12-09-379

CONSIDÉRANT que les travaux à être effectués dans le cadre du projet de construction de réseaux d'aqueduc, d'égout domestique et de prolongement de rue pour le secteur de la carrière sont soumis à l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, il est nécessaire de fournir certains engagements;

CONSIDÉRANT que le MDDEP assurera le respect de la réglementation applicable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan est consciente que les rayons des zones tampons recommandés par le *règlement sur les carrières et sablières* et par le *règlement sur les usines du béton bitumineux* (600 mètres de l'aire d'exploitation d'une carrière et 150 mètres de l'aire d'exploitation d'une usine de béton bitumineux) ne sont pas respectés;

QUE lorsque les carrières et/ou usine de béton bitumineux sont exploitées en conformité avec la réglementation en vigueur au MDDEP et les certificats d'autorisation qui leur ont été délivrés, la Ville de Carignan s'engage à prendre en charge et à gérer toutes plaintes de nuisances provenant des citoyens et tous les conflits entre les citoyens et les exploitants dus aux bruits, aux odeurs, aux émissions atmosphériques et aux ondes sismiques causés par les activités des carrières et/ou de l'usine de béton bitumineux.

5.3 Engagements de la Ville – Entretien du bassin de rétention

12-09-380

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réalisation des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la rue de la Carrière, il est nécessaire, afin d'obtenir les autorisations requises, de fournir certains engagements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan s'engage, lorsque les travaux seront achevés et que les infrastructures lui seront cédées, à appliquer un programme d'entretien du bassin de rétention, ainsi qu'à tenir un registre d'exploitation et d'entretien, conformément au chapitre 12 « Considérations d'opération, d'entretien et de suivi » du Guide de gestion des eaux pluviales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

5.4 Mandat notaire – Acte de ventes définitives

12-09-381

CONSIDÉRANT la résolution no 11-06-183 ordonnant la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires, à l'enchère publique, le 20 juillet 2011;

CONSIDÉRANT que lors de ladite vente, la Ville de Carignan s'est vue adjudiquer 5 lots, soit les lots nos 2 600 794, 2 600 809, 2 601 017, 2 601 535 et 2 952 176;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une vente définitive pour lesdits lots;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE mandater le notaire Sylvain Gendron afin de procéder à l'acte de ventes définitives des lots adjudiqués à la Ville de Carignan, lors de la vente pour non paiement de taxes de juillet 2011;

D'AUTORISER la mairesse et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan tout acte inhérent à la présente résolution;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-14000-412.

5.5 Autorisation de signature – Entente relative à l'utilisation d'un camion autopompe-citerne

12-09-382

CONSIDÉRANT la lettre d'entente relative à l'utilisation d'un camion autopompe-citerne à intervenir entre la Ville de Chambly et la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la mairesse et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan la lettre d'entente relative à l'utilisation d'un camion autopompe-citerne.

5.6 Autorisation de signature – Acquisition du lot no 4 945 690

12-09-383

CONSIDÉRANT la résolution no 11-07-253 concernant les procédures d'expropriation entres autres d'une partie du lot no 4 179 562 (maintenant le lot no 4 945 690);

CONSIDÉRANT la promesse de cession d'une partie du lot no 4 179 562 (maintenant le lot no 4 945 690) au montant de 13 993,92 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la mairesse et le greffier à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente concernant le lot no 4 945 690.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois d'août 2012

12-09-384

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'août 2012 pour un montant de 134 400,42 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d'août 2012, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 318 296,40 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Transfert budgétaire

12-09-385

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir les dépenses en services professionnels anticipés pour l'année 2012

Montant	Description du poste	Numéro de poste
33 000 \$	Taxes générales	01-21100-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
33 000 \$	Services juridiques courant	02-14000-412

b) Afin d'affecter les commandites reçues au financement dépenses fêtes

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 700 \$	Subvention loisirs	01-38172-100

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 700 \$	Fêtes communautaires	02-70160-519

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Autorisation de dépenses annuelles – Contrat d'entretien du système de filtration membranaire

12-09-386

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une inspection annuelle afin de maintenir la garantie de l'unité de filtration membranaire;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'utiliser le nouveau service de téléassistance d'urgence offert par Pall (Canada) Limitée pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de majorer en conséquence la dépense afin de financer le contrat d'entretien annuel tel que statué par la résolution no 12-01-18;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER une dépense annuelle au montant de 16 520,76 \$ afin de financer le contrat d'entretien annuel de la firme Pall Advanced Separations Systems pour l'année 2013;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-41200-529.

7.2 Autorisation de dépenses supplémentaires – Mandat de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux

12-09-387

CONSIDÉRANT la résolution no 07-09-290 octroyant le mandat de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable à la firme Aquatech pour une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT l'ajout et la mise en service de nouveaux équipements et la terminaison des modifications d'agrandissements de la station d'épuration des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 7 013,48 \$ au contrat initial de la firme Aquatech pour la mise à niveau du mandat de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-41200-411, 02-41400-411, 02-41510-411, 02-41520-411, 02-41210-411 et 02-41220-411.

7.3 Autorisation – Achat regroupé de produits chimiques pour le traitement de l'eau

12-09-388

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités* :

- Permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du sulfate d'aluminium (Alun), de l'hypochlorite de sodium (Chlore) ainsi que du PAX-XL6 nécessaires aux activités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

DE mandater l'UMQ afin de préparer le document d'appel d'offres pour l'achat regroupé de produits chimiques pour le traitement de l'eau;

QUE l'UMQ recevra, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé (taxes en sus) à être déterminé;

QUE la Ville de Carignan confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques tels que le sulfate d'aluminium (Alun), l'hypochlorite de sodium (Chlore) et de PAX-XL6;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Carignan s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Carignan s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Carignan devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet et ce, au moins cinq (5) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

QUE la Ville de Carignan reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) sous réserves des coûts à venir et du budget 2013.

8. URBANISME

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 AFEAS – Demande de décret – Journée contre l’intimidation

12-09-389

CONSIDÉRANT l’offre de partenariat dans le cadre du projet de signet « Lutter contre l’intimidation et la violence à l’école » de l’Association féminine d’éducation et d’action sociale (AFEAS);

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l’unanimité :

D’ACCORDER un montant de 125 \$ pour un petit format de visibilité sur le signet à être distribué par l’AFEAS;

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan décrète le 8 décembre « journée contre l’intimidation ».

10.2 Autorisation – Demande de subvention – Programme de soutien aux projets issus des communautés en matière de conciliation travail-famille

12-09-390

CONSIDÉRANT la possibilité d’obtenir une subvention dans le cadre du programme de conciliation travail-famille pour le financement d’activités lors de la semaine de relâche 2013;

CONSIDÉRANT le partenariat entre les villes de Richelieu, Saint-Mathias-sur-Richelieu et Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l’unanimité :

D’AUTORISER monsieur André Boudreau de la ville de Richelieu à procéder à la demande de subvention pour et au nom des villes de Richelieu, Saint-Mathias-sur-Richelieu et Carignan dans le cadre du programme de soutien aux communautés en matière de conciliation travail-famille pour les activités de la semaine de relâche 2013;

QUE mesdames Odrée Hamel de la ville de Carignan et Catherine Chartrand de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu soient désignées partenaires.

10.3 Demande de prêt de salle – Table régionale des aînés de la Montérégie

12-09-391

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle de la Table régionale des aînés de la Montérégie dans le cadre de leur conseil d’administration;

CONSIDÉRANT qu’en vertu du règlement de tarification de la Ville ledit prêt est de valeur équivalente à 259 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la salle communautaire à l'organisme Table régionale des aînés de la Montérégie le 18 octobre 2012.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 Circulation nautique – Rivière Richelieu

12-09-392

CONSIDÉRANT que collectivement nous devons inscrire comme priorité l'amélioration environnementale de la rivière Richelieu dans une vision de développement durable;

CONSIDÉRANT les attentes des populations des municipalités limitrophes à la rivière Richelieu, qui favorisent la protection et la pérennité de la rivière Richelieu pour les générations futures;

CONSIDÉRANT que dans la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu, la rivière Richelieu longe les municipalités de Chambly, Carignan, Saint-Basile-le-Grand, Otterburn Park, McMasterville, Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce qui représente plus de 110 000 personnes;

CONSIDÉRANT que cette portion de la rivière Richelieu est située au pied du mont Saint-Hilaire, la première réserve naturelle de la biosphère décrétée par l'Unesco au Canada en 1978;

CONSIDÉRANT que les abus causés par les utilisateurs de certaines embarcations motorisées ont comme conséquences la pollution de l'eau, la mise en péril de la biodiversité et l'érosion des berges, sans compter le bruit qui perturbe la qualité de vie des milliers de femmes, d'enfants et d'hommes habitant à moins de 100 mètres des rives de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que parmi les moyens favorisant la santé, l'activité physique constitue un élément important. Or, la rivière Richelieu est le lieu le plus propice à la pratique de sports nautiques comme le canot, le kayak, le ski nautique, la planche à voile et autres embarcations à voile ou à rame;

CONSIDÉRANT que les activités du Club de canotage Otterburn dont bénéficient nos citoyennes et citoyens de tous âges dès l'enfance, sont freinées par les abus causés par des propriétaires d'embarcations motorisées. Ces activités sont suivies par plus de 105 jeunes et plus de 250 adultes, sans compter les compétitions régionales et provinciales;

CONSIDÉRANT que le travail de surveillance des corps policiers est rendu difficile par l'absence de normes portant notamment sur le bruit et la vitesse;

CONSIDÉRANT qu'il est important de conserver la vocation touristique, de loisir, de pêche et de sports nautiques de la rivière Richelieu, tout en protégeant l'environnement;

CONSIDÉRANT que des mesures de contrôle auront pour effet de rendre plus attractive la rivière Richelieu, d'optimiser les retombées économiques qu'elle génère et de protéger notre environnement incluant notre écosystème;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'ENTREPRENDRE sans délai une démarche auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier présente une demande auprès de Transport Canada incluant le Bureau de la sécurité nautique du Canada, afin de réglementer la vitesse, le bruit et, le cas échéant, le type d'embarcation.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Inscription – Rencontre thématique – Loisir et Sport Montérégie

12-09-393

CONSIDÉRANT la rencontre thématique sur la visibilité et la mise en valeur des bénévoles et du bénévolat en loisir qui aura lieu le 11 octobre prochain offerte par l'organisme Loisir et Sport Montérégie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE la conseillère Elena Sanchez à la rencontre thématique qui se tiendra le 11 octobre prochain sur la visibilité et la mise en valeur des bénévoles et du bénévolat en loisir;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-454.

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Dépôt – Certificats de registre – Règlements nos 241-8 et 243-92

13.2 Avis de motion – Règlement no 447-E

Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que les travaux de remplacement de quatre ponceaux sur le cours d'eau Roy

12-09-394

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement d'emprunt no 447-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que les travaux de remplacement de quatre ponceaux sur le cours d'eau Roy.

13.3 Adoption – Règlement no 241-9

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des subdivisions cadastrales en lien avec un projet commercial dans la zone C38

12-09-395

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 241-9 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des subdivisions cadastrales en lien avec un projet commercial dans la zone C38, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 241-9 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des subdivisions cadastrales en lien avec un projet commercial dans la zone C38.

13.4 Adoption – Règlement no 241-10

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des dimensions et des superficies de terrain en harmonie avec un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situés plus au nord

12-09-396

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 241-10 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des dimensions et des superficies de terrain en harmonie avec un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situés plus au nord, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 241-10 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des dimensions et des superficies de terrain en harmonie avec un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situés plus au nord.

13.5 Adoption – Second projet de règlement no 241-11

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert

12-09-397

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du second projet règlement no 241-11 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet règlement no 241-11 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert.

13.6 Adoption – Règlement no 243-94

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situés plus au nord

12-09-398

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 243-94 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situés plus au nord, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 243-94 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situés plus au nord.

13.7 Adoption – Second projet de règlement no 243-95

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert

12-09-399

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du second projet règlement no 243-95 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet règlement no 243-95 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert.

13.8 Adoption – Projet de règlement no 243-97

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la conservation d'espaces verts dans le contexte d'un projet de développement domiciliaire dans la partie centre de l'île aux Lièvres

12-09-400

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet règlement no 243-97 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la conservation d'espaces verts dans le contexte d'un projet de développement domiciliaire dans la partie centre de l'île aux Lièvres, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet règlement no 243-97 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'assurer la conservation d'espaces verts dans le contexte d'un projet de développement domiciliaire dans la partie centre de l'île aux Lièvres.

13.9 Adoption – Règlement no 244-4

Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs non construits de l'île aux Lièvres et de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan

12-09-401

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 244-4 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs non construits de l'île aux Lièvres et de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 244-4 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs non construits de l'île aux Lièvres et de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-09-402

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 8 h 54.

Rémi Raymond
Greffier

Louise Lavigne
Mairesse